



## SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE

Ambulances

3 Route de Brimberne

44880 SAUTRON

Siret : 49813452700031

## Etats financiers

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Signé par :  
  
29A9D3029B624E7...

# Etats Financiers



## Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2024	Net 30/06/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 093	2 093		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	64 000		64 000	64 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	106 599	48 604	57 994	44 260
Autres immobilisations corporelles	374 708	194 880	179 827	102 686
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	50 074		50 074	50 074
Prêts	739		739	
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>599 713</b>	<b>245 578</b>	<b>354 135</b>	<b>262 521</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	43 241		43 241	23 902
Autres créances	74 704		74 704	69 800
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	355 520		355 520	288 834
Charges constatées d'avance (3)	6 683		6 683	3 726
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>480 147</b>		<b>480 147</b>	<b>386 262</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 079 860</b>	<b>245 578</b>	<b>834 282</b>	<b>648 783</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			739	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	30/06/2024	30/06/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	248 091	146 477
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>157 718</b>	<b>173 114</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>411 309</b>	<b>325 091</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	241 244	193 899
Emprunts et dettes diverses (3)	183	508
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 103	13 246
Dettes fiscales et sociales	172 443	116 039
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total IV</b>	<b>422 973</b>	<b>323 692</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>834 282</b>	<b>648 783</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	100 486	146 377
(1) Dont à moins d'un an (a)	322 487	177 315
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

# Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 834 282 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 157 718 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 7 à 15 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 3 à 7 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 093			66 093
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>66 093</b>			<b>66 093</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	78 655	27 944		106 599
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers				
- Matériel de transport	244 210	113 508		357 718
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 773	6 216		16 989
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>333 639</b>	<b>147 668</b>		<b>481 306</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	50 074			50 074
- Prêts et autres immobilisations financières	1 500	2 989	2 250	2 239
<b>Immobilisations financières</b>	<b>51 574</b>	<b>2 989</b>	<b>2 250</b>	<b>52 313</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>451 306</b>	<b>150 657</b>	<b>2 250</b>	<b>599 713</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		147 668	2 989	150 657
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>147 668</b>	<b>2 989</b>	<b>150 657</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			2 250	2 250
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>2 250</b>	<b>2 250</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 093			2 093
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 093</b>			<b>2 093</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 395	14 210		48 604
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	146 463	39 225		185 688
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 834	3 358		9 193
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>186 692</b>	<b>56 793</b>		<b>243 485</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>188 785</b>	<b>56 793</b>		<b>245 578</b>

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 126 867 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	739	739	
Autres	1 500		1 500
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 241	43 241	
Autres	74 704	74 704	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 683	6 683	
<b>Total</b>	<b>126 867</b>	<b>125 367</b>	<b>1 500</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	2 989		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 250		
Prêts et avances consentis aux associés			

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 5 000 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 422 973 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	241 244	140 758	100 486	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 103	9 103		
Dettes fiscales et sociales	172 443	172 443		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	183	183		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>422 973</b>	<b>322 487</b>	<b>100 486</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	96 950			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	49 605			
(**) Dont envers les associés	183			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 183 euros.

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 142
Dettes provis. pr congés à payer	40 060
Personnel - autres charges à payer	40 000
Charges sociales s/congés à payer	10 866
Charges sociales - charges à payer	22 000
Etat - autres charges à payer	1 275
Taxe sur les salaires cap	3 206
Taxe d'apprentissage cap	182
Formation continue cap	1 009
<b>Total</b>	<b>126 741</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 683		
<b>Total</b>	<b>6 683</b>		

**AMBULANCE SERVICE URGENCE**  
**Société par action simplifiée au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 3 Route de Brimberne - 44880 SAUTRON**  
**498 134 527 RCS NANTES**

**DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 8 NOVEMBRE 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à **157 717,86 euros** de la manière suivante :

**Bénéfice de l'exercice ..... 157 717,86 euros**

**- la somme de ..... 100 000,00 euros**  
**à titre de dividendes à l'Associé Unique**  
**soit 200,00 euros par actions**

**- le solde, soit ..... 57 717,86 euros**  
**en totalité à l'augmentation du compte « Autres Réserves »**  
**qui s'élève ainsi à 305 808,88 euros**

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 10 novembre 2024.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au président.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

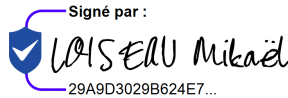
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

*Acte sous signature électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil*

**Certifiée conforme par la Présidence  
Monsieur Mickaël LOISEAU**

Signé par :  
  
29A9D3029B624E7...